

DELIBERATION N° 90/02-20 - AUTORISATION ESTER EN JUSTICE

Monsieur REMY indique à l'Assemblée qu'un recours a été déposé au Tribunal Administratif par Madame BERTRAND, auxiliaire, congédiée définitivement à compter du 16 Novembre 1989.

Afin d'assurer la défense des intérêts de la Commune, il demande à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice et de désigner Maître THIRY, Avocat à NANCY, pour présenter un mémoire de défense.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par 25 voix pour et 4 contre, décide :*

- d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice,*
- de désigner Maître THIRY, Avocat à NANCY, pour assurer la défense des intérêts de la Ville de LUDRES,*
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 1990.*